

# Proposition conjointe des organisations de personnels et de parents d'élèves – 5 juin 2024

CGT Educ'action 44 – CFDT - collectif des parents d'élèves 44 (whatsapp) – FCPE44 – FSU44 – SE-UNSA – SUD-Education 44



## **Déclaration liminaire OU motion à voter en conseil d'administration de collège**

Les représentant·es des parents d'élèves et les représentant·es des personnels d'enseignement et d'éducation du collège **XXX** expriment leur opposition à la mise en place des mesures dite du "choc des savoirs". Les mobilisations d'ampleur et les votes au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) démontrent un refus quasi unanime de cette réforme par la profession.

La parution des décrets, arrêtés et notes de service au BO du 18 mars conforte les analyses sur les dangers de telles mesures.

Ces mesures remettent profondément en cause le collège unique, l'avenir scolaire de nos enfants/élèves (notamment les plus fragiles) et la professionnalité des personnels de l'Éducation nationale.

Elles entérinent une politique de renoncement historique à l'amélioration des acquisitions scolaires des élèves et à l'élévation générale des qualifications jusque-là presque continues depuis la fin du XIXe siècle.

Elles incitent les élèves les plus fragiles et leurs familles à intérioriser ce renoncement.

Même si le terme n'apparaît que dans la note de service, la mise en place de regroupements de niveau, durant plus d'un tiers du temps scolaire, serait une aberration décriée par les études en sciences de l'éducation. Elle conduirait à un tri scolaire des élèves qui, dans un système où le déterminisme est aussi prégnant qu'en France, provoquerait forcément un tri social. Nous refusons ce tri qui minerait l'estime de soi des élèves fragiles.

Les modalités d'organisation, comprenant des classes mises en barrette, contraindraient fortement les emplois du temps des élèves et des personnels.

La liberté pédagogique des professeur·es de lettres et de mathématiques serait attaquée par la nécessité de progressions communes.

Quant au poids prépondérant des évaluations nationales standardisées (aux nombreux biais et détachées des réalités des enseignements) dans l'avenir scolaire des élèves, il est proprement inacceptable !

Jamais le DNB n'a été obligatoire pour étudier au lycée. Cette évolution est une régression historique en terme de démocratisation du second degré ! Nous refusons également le principe de la classe prépa-Secondaire pour les élèves ayant échoué à cet examen. Cette classe de relégation voit ses horaires d'enseignement généraux réduit de presque un tiers par rapport à la classe de troisième, ce qui ne permettrait pas la poursuite d'étude au lycée général, technologique ou professionnel. La classe de prépa-Secondaire préparerait plutôt une sortie précoce du système scolaire vers l'apprentissage ou le décrochage scolaire. Cet examen couperet mettrait à mal un travail pluriprofessionnel de longue haleine sur l'orientation. Le ministère évalue à 20 % le nombre d'élèves qui seraient concerné·es par ce dispositif. C'est donc un·e élève sur cinq qui serait susceptible de ne pas poursuivre sa scolarité dans un lycée et par conséquent à l'université.

Cette diminution du nombre de lycéen·nes induirait, à moyen terme, un plan social majeur des personnels dans les lycées.

Enfin, la mise en place de manuels labellisés, les préconisations insistantes de certaines pratiques pédagogiques, et les évaluations standardisées sont des attaques contre l'expertise et la professionnalité des personnels. Les professeur·es sont des cadres concepteurs et conceptrices de leur métier, pas des exécutant·es. Il en va de leur capacité à prendre en compte la diversité des publics qui leur sont confiés.

Nous nous opposons à la réforme du « choc des savoirs » et convions l'ensemble de la communauté éducative à s'opposer à sa mise en place.

Les représentant·es des parents d'élèves  
Les représentant·es des personnels d'enseignement et d'éducation  
soutenu·es par l'association/conseil local **xxx** des parents d'élèves  
et les sections syndicales locales **xxx**